



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
ALSACE



## Pôle « Médiation Faune Sauvage » LPO Alsace & GEPMA

**Bilan 2016**

Le pôle « Médiation Faune Sauvage (MFS) » est un service de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO) et du Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA). Créé en mars 2008, il est destiné à répondre à toutes les demandes liées à la petite faune sauvage, mammifères et oiseaux sauvages, protégés ou non.

**Le pôle MFS a traité 2891 demandes  
au cours de l'année 2016,  
toutes catégories et espèces  
confondues.**

Evolution du nombre de demandes depuis 2011 :

Années	2011	2012	2013	2014	2015	<b>2016</b>
Nb	1667	1869	2328	2470	3006	<b>2891</b>

### **1. Répartition géographique des demandes**

La répartition géographique des demandes reste inégale au niveau régional. Le faible pourcentage recensé dans le Haut-Rhin (22%) est lié à la présence, dans ce département, des Brigades Vertes et de l'association Sentinelle Nature Alsace (SNA) qui traitent directement de nombreuses demandes.

78% des demandes concernaient le Bas-Rhin et sur l'ensemble de ces cas, **39% provenaient de l'Eurométropole de Strasbourg**, ce qui représente une part non négligeable de l'activité du pôle MFS dans ce département.

L'ensemble des 28 communes que comptaient l'Eurométropole en 2016 a bénéficié du service du pôle MFS.

### **2. Catégories d'appels**

Les réponses et les conseils sont apportés au cas par cas, et très souvent, un suivi est effectué dans les jours et/ou les semaines qui suivent le premier contact. Ces demandes sont classées en 4 grandes catégories :

#### **⇒ Les demandes d'informations (37,2 %)**

Ces demandes concernent majoritairement :

- des comportements d'animaux jugés « anormaux » ;
- des conseils pour aménager un espace en faveur de la faune ou pour concilier travaux de rénovation et préservation des animaux présents ;
- des questionnements sur un animal méconnu, observé, le souhait de l'identifier pour le connaître ;
- des questionnements sur le nourrissage de la faune et les cas de mortalité autour des mangeoires ;
- des problématiques de collisions des oiseaux contre les surfaces vitrées ;
- des faits relatés dans les médias ayant entraînés quelques craintes (virus...).

#### **⇒ Les demandes liées aux problématiques de cohabitation (15,7 %)**

Cette catégorie concerne essentiellement des gênes provoquées par la présence d'un animal ou

d'un groupe d'animaux à un endroit donné. La majorité des demandes est motivée par :

- des nuisances sonores ;
- des problèmes d'odeur, de déjections ;
- des problèmes de prédation sur des animaux d'élevage ;
- et, de plus en plus, une intolérance vis à vis de la faune sauvage aux abords de nouvelles constructions.

Cette catégorie de demandes est en hausse et mobilise beaucoup de temps au sein du pôle MFS. Il est essentiel d'y répondre car trop souvent des questionnements anodins cachent la véritable raison des appels (ex : peur liée à la méconnaissance des espèces vivant à proximité de l'Homme).

Les réponses à ces problématiques sont dans un premier temps données par téléphone. Les conseils sont apportés au cas par cas pour une meilleure cohabitation avec les animaux. S'agissant de certaines espèces protégées (hirondelles, chauves-souris), un ou plusieurs déplacements sur site sont effectués.

Malgré les informations apportées, certains propriétaires refusent toute cohabitation et veulent coûte que coûte chasser les animaux. Lorsqu'il s'agit d'espèces non protégées (fouine...), des conseils sont donnés pour inciter les « indésirables » à partir d'une manière douce et déontologiquement correcte. Cela permet de donner des alternatives à des personnes tentées par des moyens de destruction tels que l'empoisonnement ou le piégeage, qui n'apportent pas de solution durable au problème de cohabitation.

Lorsqu'il s'agit d'espèces protégées, un rappel à la loi est effectué, suivi le cas échéant d'une action en justice.

### ⇒ **Les demandes liées à la destruction des espèces ou leurs milieux (10,1 %)**

Le pôle MFS est amené à intervenir :

- pour décaler ou stopper des travaux présentant un risque pour les espèces protégées ;
- pour des problématiques d'empoisonnements ou d'activités cynégétiques et de piégeage illégaux ;

- pour des problématiques de détention et de commerce illégal d'espèces protégées.

Dans la majorité de ces cas, le pôle MFS contacte les agents de l'ONCFS ou des Brigades Vertes pour effectuer un constat, et prévient la DREAL.

### ⇒ **Les demandes liées aux animaux en perte (37,0 %)**

Plutôt que de simplement recueillir les animaux jugés « en perte », le pôle MFS tente d'avoir un rôle éducatif. En effet, la méconnaissance de la biologie des espèces peut engendrer des comportements inappropriés - parfois irréversibles - pour la faune.

Les jeunes animaux esseulés n'ont en effet pas toujours besoin d'être recueillis. Si l'animal peut être maintenu dans son milieu d'origine, cette solution doit être privilégiée ! Ce type de conseil demande beaucoup de pédagogie car, suivant la sensibilité du découvreur, il peut être mal interprété. De fait, ce n'est qu'après un premier bilan téléphonique complet que les animaux sont dirigés vers le centre de soins le plus proche, si nécessaire.

## **3. Espèces concernées**

### **❖ Oiseaux (73,85 %)**

- Qu'il s'agisse de demandes liées à des problématiques de cohabitation, des demandes d'informations concernant des comportements jugés anormaux ou des demandes liées à la destruction de leur nid en période de reproduction, le nombre d'appels concernant les cigognes blanches est en nette augmentation !
- Le martinet noir et l'hirondelle de fenêtre sont à l'origine de nombreux appels liés à la destruction des nids lors de travaux de rénovation des bâtiments.
- Celles concernant les colombidés et les corvidés concernent plutôt des problèmes de cohabitation liés à leur présence aux abords des habitations (nuisances sonores, déjections...).
- Les passereaux des jardins sont surtout l'objet de questionnements sur leurs mœurs et la volonté

des particuliers de leur venir en aide (nourrissage, aménagement des jardins,...).

- Quant aux rapaces, les demandes concernent majoritairement des animaux en perte.

#### ❖ Mammifères (21,07 %)

- Les demandes concernant les chauves-souris restent de loin les plus nombreuses. Ces espèces trouvent fréquemment refuge dans les constructions humaines. L'utilisation de l'habitat et les travaux de rénovation (aménagement des greniers, isolations extérieures...) ont beaucoup évolué ces dernières années et la présence des animaux ne passe plus inaperçue comme cela pouvait être le cas dans le passé. De nombreuses colonies sont délogées et le pôle MFS doit rester vigilant en permanence pour limiter les destructions des animaux et/ou faire en sorte de limiter les destructions de gîtes.
- Suite aux campagnes d'informations menées par le pôle MFS, les demandes concernant le blaireau d'Europe sont toujours en augmentation. Elles concernent des problématiques de cohabitation en milieu viticole mais également sur les ouvrages de protection des eaux (digues).

#### ❖ Autres demandes (5,08 %)

Ces demandes concernent :

- la présence d'amphibiens sur des routes non protégées en période de migration nuptiale.
- les demandes d'ordre « général » notamment la réglementation en vigueur : défrichage illégal, destruction de milieux favorables à des espèces menacées (zones humides, pelouses calcaires...), taille des haies en dehors des périodes autorisées...
- les problématiques de cohabitation avec des espèces d'insectes ou de reptiles...

### **4. Programme d'épidémiologie-surveillance de la rage des chiroptères en France**

En termes de santé publique, la rage des chiroptères représente un risque difficilement appréciable d'autant plus que le virus, rare, concerne surtout à ce jour une espèce de chauve-souris présente en France : Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*). La surveillance de ce virus

repose entre autre sur la collecte et l'analyse des cadavres de toutes les espèces de chauves-souris. Ces analyses permettent ainsi d'améliorer les connaissances sur la réelle situation épidémiologique de la rage des chiroptères.

Aussi, depuis 17 ans, le GEPMA collabore avec l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) dans le cadre du programme d'épidémiologie-surveillance de la rage animale en France. Tous les cadavres de chauves-souris récupérés par le GEPMA et tous les animaux qui sont morts au centre de soins de la LPO Alsace sont donc systématiquement envoyés à l'ANSES pour y être analysés.

Pour l'Alsace, 2016 aura ainsi connu sa première alerte sur une sérotine commune découverte le 13 juin, dans le département du Haut-Rhin. Il s'agit du seul cas diagnostiqué positif à ce jour en Alsace. Le protocole sanitaire et d'alerte a permis de vérifier le bon fonctionnement, la bonne réactivité et la bonne coordination du réseau de surveillance en Alsace.

Pour l'année 2016, 84 autres cadavres (7 espèces différentes) ont été transmis à l'ANSES : les analyses sont toutes négatives.

### **5. Bilan**

Le pôle MFS vient de terminer sa neuvième année d'existence. Les résultats présentés ci-dessus prouvent tout l'intérêt et l'utilité de ce service, très sollicité en Alsace tant par les particuliers (85,63%) que par les professionnels (8,12%) et les collectivités (6,25%). Il est également important de rappeler qu'au delà du service rendu aux personnes, l'identification des animaux permet d'améliorer les connaissances scientifiques sur des espèces régionales.

**La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et l'Eurométropole de Strasbourg apportent toujours leur soutien au pôle MFS. Qu'ils en soient ici largement remerciés.** Grâce à ces partenariats, la LPO Alsace et le GEPMA ont les moyens de répondre aux demandes, dans le respect de la réglementation et surtout dans l'intérêt de chacun (habitants et animaux).

## 6. Communication

Exemples d'articles parus dans la presse en 2016 (quotidiens DNA...) et qui ont permis de mieux faire connaître le service MFS auprès du grand public et des professionnels.

**BISCHOFFSHEIM Insolite**

# Un sauvetage pas comme les autres

Quand une canette décide de faire son nid dans un immeuble, elle prend des risques ; mais quand elle pond ses œufs sur le balcon d'un chasseur, on se dit qu'elle est folle. Pourtant, elle a choisi le meilleur endroit qui soit.



**Fin heureuse pour l'histoire des canetons de Bischoffsheim.** PHOTO DNA - L'ÉCHO

C'est l'histoire d'un sauvetage improbable. La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) a été sollicitée début mai par deux chasseurs, Philippe et Yves. La raison : une canette avait élu domicile dans un pot de fleurs de leur balcon, à Strasbourg, à quelque 15 mètres de hauteur, et lorsqu'ils ont essayé de la chasser, il a découvert neuf œufs.

**Madame canard pouvait rester**  
Les deux chasseurs ont tenté de mener à terme cette couvée. Après une vingtaine de jours d'incubation, pendant lesquels ils ont offert le gîte et le couvert à la jeune femelle en lui achetant des insectes pour la nourrir, neuf petits ont vu le jour en parfait état. Un seul n'a pas survécu, chose exceptionnelle puisqu'il est fréquent que la moitié d'entre eux disparaissent à la naissance.

Philippe et Yves ont fait appel à la LPO, qui leur a prodigué de nombreux conseils sur la manière de prendre les petits et de les transporter vers le point d'eau le plus proche, tout cela sous les yeux de la canette.

Philippe et Yves ont ainsi traversé pas à pas l'orangeie tout à plein, avec les petits et la canette à leur suite à travers les rues. Mais au moment d'entrer dans le parc, un vélo a effrayé la canette, qui s'est envolée et n'est jamais revenue.

Émus par les petits orphelins, les chasseurs ont rappelé la LPO, qui a alors décidé de les prendre en charge. Aux dernières nouvelles, les canetons colportés sages, Bieri Robi, vice-président de la LPO, les a élevés en semi-liberté, continuant de les nourrir avec des granules d'élevage, du maïs concassé et des lentilles d'eau qu'ils adorent. Ils seront relâchés sous peu sur les rives de l'étang Karpenloech, situé à l'ouest de Rhin.

De leur côté, Yves et Philippe, chasseurs de volailles, jurent de ne plus jamais tirer sur des canettes à

**ORNITHOLOGIE**

# Des mangeoires sans oiseaux

Dans toute l'Alsace, des particuliers habitués à voir pris d'assaut à cette époque les mangeoires des jardins ou des rebords de fenêtres s'inquiètent : l'affluence n'est pas au rendez-vous.

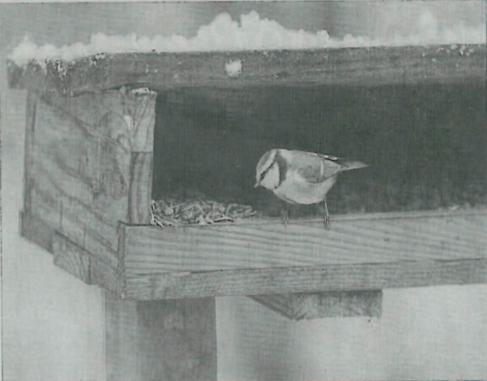
**Geneviève Daune**

Ils sont plusieurs particuliers en Alsace, comme vous et moi, qui ont remarqué ces jours-ci l'absence d'oiseaux aux abords des mangeoires pourtant réapprovisionnées en raison du froid. La LPO d'Alsace confirme ce constat. « Nous avons eu pas mal de remontées de ce type », relève Camille Ishamer qui travaille à la médiation faune sauvage. « Et on estime à 25 % la baisse des effectifs ».

**Printemps trop pluvieux**

Selon la LPO, plusieurs facteurs expliquent cette désaffection qui touche toutes les espèces, mésanges, merles, pinsons, verdiers, moineaux et autres rouges-gorges. « Il y a d'abord le printemps pluvieux. Les conditions ont été défavorables pour les nichées et peu de jeunes sont arrivés à maturité. Ce facteur est sans doute le principal dans la baisse de fréquentation des mangeoires observée actuellement ».

Mais d'autres facteurs sont aussi à prendre en compte. Car cela fait quelques années qu'on signale à la LPO des baisses d'effectifs autour



des mangeoires mais beaucoup moins importantes que cet automne. « On a observé aussi des micro-migrations des oiseaux, d'un village à l'autre en fonction de ce qu'ils arrivent à trouver dans la nature, baies, graines, ce qui les attire toujours plus que les mangeoires. »

Ces oiseaux reviendront visiter les mangeoires dès que les stocks de mère Nature seront épuisés et que le froid persistera. La LPO invite

à d'ailleurs les particuliers ayant des mangeoires à signaler l'éventuel retour des oiseaux aux mangeoires sur son site.

**CLIQUEZ** <http://www.faune.alsace.org/>

**DNA Strasbourg** 31

**Restez connecté à l'actualité**  
Téléchargez gratuitement l'application mobile DNA.

# Quand goupil refuse de décamper...

Durant le printemps, enfants et parents d'élèves de l'école Robert-Schuman, à l'Esplanade, se sont extasiés devant une belle portée de renardeaux. Mais, quand vient l'heure des adieux, le comportement de l'animal sauvage est souvent imprévisible.

**La bonne nouvelle est tombée : les renards ne seront pas tués**

Croquettes, purée, reliés de repas ne sont pas les bienvenues d'ailleurs, la semaine prochaine, le service hygiène et santé environnementale de la Ville devra déclencher, à l'école, des traitements contre les puces. Et, revanche, nulle crainte de transmission de la rage, maladie qui a disparu dans nos régions, quant au risque d'échinocoque (maladie parasitaire) il est faible, même s'il est déconseillé de toucher les croûtes des renards, lesquelles peuvent contenir des œufs du parasite.

Pour trouver la solution adaptée, la Ville a fait appel au médiateur faune sauvage de la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux), qui a conseillé le repêchage obligatoire. Sans succès. « Le protocole n'a pas été respecté à la lettre », juge Christian Breun, le directeur de la LPO Alsace en novembre 2015, le même protocole avait permis de faire fuir les renards qui avaient élu domicile au lycée Marie-Curie, à quelques rues de là. Cependant, à Robert-Schuman, l'importance de la surface à traiter et les difficultés d'accès, pour les humains, à certains parties du site scolaire n'ont pas facilité l'application du répélateur.

Bref, les renards habitent toujours l'école. « Il ne doit pas en rester plus de quatre », estime Christian Breun. « Il faudrait toutefois qu'ils partent maintenant, car la fin du mois de juillet correspond à la période d'immigration. Les jeunes commencent à ne plus avoir besoin de leur mère pour se nourrir, alors là, connaissant une capture des animaux » qui pourraient être relâchés dans un site protégé, comme l'île de Rohrbollen. L'idée a séduit Christel Kohler, adjointe au maire en charge de la ville en nature. « Mais pas les services de l'écotoxicologie ont mis en garde, selon la loi, le renard, considéré comme nuisible, une fois capturé doit être tué. » Ce qui ne se souhaite absolument pas », estime Christel Kohler. Bref, le dossier était bien parti pour empiler les sacs de farine de blé.

La bonne nouvelle est tombée ce mardi : la Direction départementale des territoires (les services de l'Etat en charge, notamment, de l'environnement) a accédé à la demande de dérogation introduite par la Ville. Alors, en fin de semaine, l'association des pêcheurs agréés du Bas-Rhin devrait procéder à la capture des renards qui seront ensuite libérés dans une zone forestière.

Les enfants de l'école Schuman ne devraient plus apercevoir leurs mascottes à la rentrée. Même si d'autres

goupils risquent fort, un jour ou l'autre, de s'y établir. « Nous devons sur cette présence croissante du renard, travailler main dans la main avec les associations naturalistes pour atteindre une réhabilitation durable entre l'homme et l'animal », estime Christel Kohler, satisfait de l'épilogue de cette histoire. **JULIA**

**RENARD DES VILLES**

La présence du renard dans le quartier de l'Esplanade n'est pas détonante. Animal opportuniste, il s'adapte à tous les milieux, c'est le caractère dont la réputation est la plus importante au monde. Il est aussi bien dans les forêts de plaine qu'en montagne, dans les divers climats de France, que ceux de glace (le renard polaire). Aujourd'hui, on aperçoit le renard dans toutes les grandes villes d'Europe - plus particu-

lièrement celles dotées de vastes espaces verts - où il trouve largement de quoi se nourrir, essentiellement dans les parcs. Mais le renard déteste aussi les petits ruisseaux. Son aspect pour les campagnes est fait de bon auxiliaire de l'agriculture. Malgré cela, il déçoit chahuté de France, que ce soit dans l'immense majorité des départements de France et sa chasse est autorisée.



Un des renardeaux de l'école Schuman photographié, au printemps, par un parent d'élève.

Le pôle MFS remercie tous les bénévoles qui secondent l'équipe salariée dans le cadre des actions de protection de la faune sauvage.